



# Et pour la planète, on fait quoi ?



**NATURE** ■ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les particuliers ne peuvent plus détenir et utiliser herbicides et insecticides

## La fin des pesticides dans les jardins

On évite désormais de retourner la terre. Et on jardine autrement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, avec l'interdiction pour les particuliers d'utiliser les pesticides.

Christine Balle

christine.balle@centrefrance.com

Ça y est : les pesticides dans nos parterres et jardins, c'est fini. Interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier. L'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics, par les services des espaces verts des collectivités, est appliquée depuis deux ans déjà. Tout le monde est désormais habitué à voir pousser des herbes folles le long des murs, même si ce n'est pas toujours heureux. Mais c'est ainsi, pour préserver notre santé et notre environnement, l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics n'emploient plus de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public.

### Des solutions moins radicales existent

L'utilisation de pesticides est également interdite par les particuliers, dans les jardins. On ne peut plus acheter ni détenir et encore moins utiliser des produits phytosanitaires, sauf si ces produits sont



**AUTREMENT.** Pour jardiner sans pesticides, l'ortie est désormais à reconsidérer et à utiliser. PHOTO BRIGITTE AZZOPARD

considérés comme produits de biocontrôle, autorisés en agriculture biologique, ou classés à faible risque. Sachant que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces mêmes produits ne sont plus vendus en libre-service.

Mais l'idéal, une fois que le principe d'oublier les herbicides, fongicides et insecticides est bien enregistré, est évidemment de

penser à « cultiver autrement ». Il faut aimer jardiner bien sûr et accepter l'idée que des solutions existent, moins radicales, plus respectueuses du sol, des plantes et des insectes. Et qu'on peut tout aussi bien récolter de beaux légumes. Les recettes ne manquent pas. « Nous avons pris le tournant il y a déjà un bout de

temps », tempère Christine Coulomb, créatrice du jardin des Merlettes, à Saint-Loup-des-Bois, dans la région de Cosne-sur-Loire. Christine Coulomb propose des stages sur de nombreux thèmes variés, aux amateurs comme aux professionnels. Pour elle, c'est clair, « le fait que ce soit interdit simplifie les choses. Les particuliers sont de grands pollueurs.

Ils ont tendance à en mettre toujours plus que ce qui est prévu ». Elle ajoute que s'il est difficile au départ de « venir à bout des herbes », ça finit par s'arranger. « Et ça passe par l'éducation du public. Qui doit accepter que les villes sèment des graines de fleurs à lieu de désherber le long des murs. Et accepter pour lui-même de

jardiner autrement. « Il n'y a aucune raison qu'ils ne s'y mettent pas sérieusement. Avec des toiles ou du gravier. Mais ça ne peut pas être fait n'importe comment. Il n'y a pas une seule réponse. Pour chaque jardin qu'on souhaite domestiquer, il faut savoir ce qu'on va y planter. ça ajoute de l'intérêt », s'amuse Christine Coulomb. ■

### REPÈRES

**Loi.** La loi du 22 juillet 2015 a prévu l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, au lieu de 2020, comme le prévoyait initialement la proposition de loi : L'Etat, les collectivités locales et établissements publics ne peuvent plus employer de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public. Cette interdiction d'utiliser les pesticides s'étend aux particuliers, donc dans les jardins, sur les balcons, les terrasses, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, au lieu de 2022.

**Produits.** Dans les magasins spécialisés, les produits de biocontrôle, c'est-à-dire de lutte biologique intégrée, les produits à faible risque, type purins et autres PNPP) et les produits autorisés en agriculture biologique ne sont pas soumis à cette interdiction. ■

### ➔ INFOS ÉCOLO EN VRAC

#### ÉCO-COMMERÇANTS

**BERTRANGES.** La communauté de communes des Bertranges, la chambre des Métiers et de l'Artisanat et la chambre de



Commerce et d'Industrie de la Nièvre ont récemment décerné trois labels éco-responsables à des commerçants de La Charité-sur-Loire, pour avoir, dans le cadre du programme Territoires zéro déchet, zéro gaspillage, joué le jeu de l'environnement. De quoi donner des idées vertes à de nouveaux participants, de l'ensemble du département.

#### VIGNERONS

**PLANTATION.** Les viticulteurs ont participé, en novembre, à l'action Un vigneron, un arbre. Soixante-quinze charmes ont été plantés dans le Sancerrois, en lisière des vignes. Une bonne action remise au goût du jour par les syndicats viticoles locaux. Une manière d'encourager la biodiversité et de s'interroger autour du vivant et de la vigne.

#### PAVILLON DU MILIEU DE LOIRE

**STAGE.** Yann Lopez revient les 16 et 17 février au Pavillon de Loire, à Pouilly-sur-Loire, pour une nouvelle formation au potager naturel. L'objectif de ce stage est de rendre le jardinier amateur autonome dans sa conception d'un potager naturel et dans sa pratique, mais aussi de porter un regard nouveau sur son rapport à la nature et à l'alimentation. La formation s'adresse à un public amateur ou averti. Réservations obligatoires. potagematurel58@gmail.com, 06.81.94.77.48.

#### OBSERVATOIRE DE L'EAU

**CONSOMMATION.** Le centre d'information sur l'eau partage des connaissances pour comprendre les défis de l'eau et fait connaître le métier de ceux qui apportent des solutions pour une eau durable. Dans ce cadre, une étude montre que 54 % des Français se disent prêts à payer l'eau du robinet plus cher, pour améliorer la préservation des ressources en eau.

#### ALTERNATIVE

**PESTICIDES.** La semaine pour les alternatives aux pesticides se tiendra du 20 au 30 mars 2019, partout en France. ■

### INVENTION ■ Contacté par le service propreté du Grand Paris

## Les déchets valorisés avec Culbuto

Fin novembre, il recevait le prix Coup de Cœur du jury aux Trophées Eco-Innovez en Bourgogne Franche-Comté.

Un prix régional pour l'invention du composteur rotatif de Christophe Boudet, pour lequel un brevet a été déposé. Au niveau mondial puisqu'il n'existe aucun composteur de ce type, à installer dans les collectivités, restaurants scolaires notamment.

#### Une première mondiale

D'ailleurs, le prototype de son composteur rotatif est à l'essai au lycée neversois Jules-Renard. Le projet étant finalisé par le bureau d'étude et dans la phase de financement, Christophe Boudet espère que son composteur sera sur le marché dans six mois. Les tests au lycée Ju-



**PROTOTYPE.** Christophe Boudet présente son composteur.

les-Renard permettent de peaufiner cet outil, pour lequel de grosses collectivités, comme Paris ou Lyon, l'ont déjà contacté. Il a même été appelé par le directeur du service propreté du Grand Paris en vue d'un rendez-vous. Et au Salon Pollutec, salon

des acteurs de l'environnement et de l'énergie, « j'ai senti qu'il y avait une véritable attente de ce produit de valorisation des déchets *in situ* », commente le créateur du composteur.

Le composteur motorisé est étanche et isotherme,

conforme aux normes du ministère de l'Agriculture, qui préconise que la température dépasse 55° pendant cinquante jours, impossible avec un composteur classique. Mais le moment venu, ce que Christophe Boudet vendra, ce sont les services qui entourent le composteur. Dans les services intégrés, il y a la valorisation des déchets et la formation au compost et sa valorisation, ainsi qu'à l'anti-gaspillage alimentaire. Le soutien financier de l'Agence de l'économie régionale, de l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de la banque publique d'investissement devrait faciliter les financements extérieurs. ■

➔ **Contact.** 03.86.58.62.16. forma-compst@gmail.com